

LES POLITIQUES PUBLIQUES DE CAP ATLANTIQUE

Mobilité

Une communauté d'agglomération est titulaire de par la loi de la compétence d'organisation des transports urbains à l'intérieur de son périmètre. Elle devient une "AOT", Autorité Organisatrice de Transports collectifs, dans son périmètre, à l'exclusion du rail, dont les AOT sont les régions. Avant la création de Cap Atlantique, c'étaient les conseils départementaux de Loire-Atlantique et du Morbihan, ainsi que les syndicats de transports scolaires qui assuraient, sur le terrain, cette compétence.

Lila Presqu'île

C'est la raison pour laquelle Cap Atlantique a créé avec les deux conseils départementaux de Loire-Atlantique et du Morbihan un syndicat mixte dénommé Lila Presqu'île, qui a repris et développé l'ensemble de leurs actions en matière de transports routiers à l'intérieur du périmètre de Cap Atlantique, ainsi que vers les territoires limitrophes de La Roche-Bernard et surtout de la CARENE, dans une offre intégrée au réseau Lila de Loire-Atlantique.

Les itinéraires pédestres et cyclables

Cap Atlantique agit également en créant ou aménageant des itinéraires pédestres et cyclables, de plus en plus empruntés chaque année.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) arrêté par Cap Atlantique appelle à une évolution des modes de déplacements, en concertation et collaboration avec les autres autorités organisatrices de transport.

Le schéma directeur vélo

Afin de planifier la stratégie vélo sur le territoire de Cap Atlantique, les élus ont approuvé le 16 novembre 2017 le nouveau schéma directeur vélo, visant à réaliser de nouvelles infrastructures cyclables, déployer du stationnement vélo et encourager les services connexes.

Les objectifs

- ▶ Répondre à une **demande croissante** de la population en faveur du vélo ;
- ▶ **réduire la part modale de la voiture individuelle**, sachant que celle du vélo est de 3 % sur notre territoire ;
- ▶ élargir les objectifs du premier schéma vélo à vocation touristique vers les **usages quotidiens du vélo**: travail, école, commerces, équipement de loisir, etc. ;
- ▶ **développer les services** : stationnement, location, réparation, apprentissage, ... ;
- ▶ faire connaître et promouvoir les **équipements et services** ;
- ▶ **fédérer les partenaires** autour de la dynamique du vélo.

Après plus de 50 réunions et plus de 125h de concertation, le schéma directeur a permis d'identifier et de programmer 38 projets cyclables consistant à :

- ▶ construire de nouvelles voies ou pistes cyclables ;
- ▶ supprimer des ruptures de continuités ;
- ▶ retravailler la signalétique directionnelle vélo et le marquage au sol afin de rénover et d'uniformiser le territoire ;
- ▶ déployer du stationnement vélo en collaboration avec les communes, en proposant plus de 250 places supplémentaires sur 3 ans.

Les critères de choix des actions programmées

- ▶ **Réaliser des itinéraires complets** (et donc plus attractifs) ;
- ▶ **traiter les ruptures de continuités** posant des problèmes de sécurité dans les 3 premières années du programme ;
- ▶ **relier les itinéraires des territoires voisins** ;
- ▶ **privilégier les itinéraires à dominante utilitaire** en poursuivant l'aménagement des itinéraires mixtes utilitaire / loisirs - tourisme ;
- ▶ **travailler en priorité les projets avec une maîtrise foncière publique** ;
- ▶ **saisir les opportunités financières** : un engagement financier pour 400 000 € HT / an d'investissement, tout en tenant compte des moyens humains disponibles au sein de Cap Atlantique.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëllles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ **02 51 75 06 80**